

INFORMATION AUX PARENTS

Veillez trouver joint à cette information, le dossier administratif concernant les services périscolaires : accueil périscolaire, cantine.

Vous voudrez bien remplir le plus précisément possible les renseignements demandés et nous les retourner dûment signés **AVANT LE VENDREDI 16 SEPTEMBRE, DERNIER DELAI :**

DOSSIER ACCUEIL PERISCOLAIRE : (GARDERIE ET ACCUEIL APRES LES COURS)

- Fiche de renseignements (Un exemplaire par enfant)
- Garderie scolaire – Choix optionnel de l'accueil périscolaire. Ce choix détermine le montant de la facturation (Un exemplaire par enfant)
- Fiche sanitaire de liaison (Un exemplaire par enfant)
- Autorisation d'utilisation à l'image (un exemplaire par enfant)

A ces documents merci de joindre (1 exemplaire par famille) :

- Justificatif (copie) avec le numéro d'allocataire CAF, MSA, ou autres caisses (Un exemplaire par famille) ainsi que le quotient familial
- Attestation papier de la carte vitale (Un exemplaire par famille)
- Copie intégrale de tous les avis d'imposition ou de non-imposition 2023 du foyer sur les revenus 2022 (Un exemplaire par famille)
- Attestation d'assurance extra-scolaire de chaque enfant
- Copie du carnet de vaccination

DOSSIER CANTINE :

Vous avez la possibilité de régler la facture de la cantine et de l'accueil périscolaire par prélèvement automatique. Si vous optez pour ce mode de paiement, merci de retourner les documents suivants

- RIB (Un exemplaire par famille)
- Autorisation de prélèvement (Un exemplaire par famille)

Ces documents sont à nous retourner dûment remplis même si l'an passé vous aviez opté pour le prélèvement automatique.

Tout dossier incomplet sera systématiquement restitué, ce qui pourra différer l'admission de votre ou vos enfants aux différents services périscolaires.